

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-306 DU 23 JUILLET 1998

portant nominations au ministère
des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 97-270 du 09 Juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Finances ;

Sur proposition du ministre des Finances ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 15 juillet 1998 ;

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au ministère des Finances :

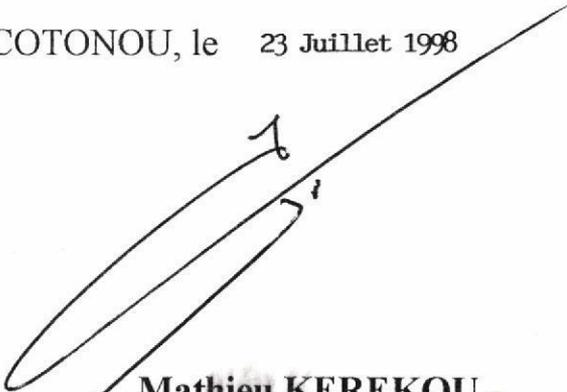
- Directeur de cabinet : Monsieur Patrice NADJO
- Directeur général du budget et du matériel : Monsieur Grégoire LAOUROU.

.../...

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

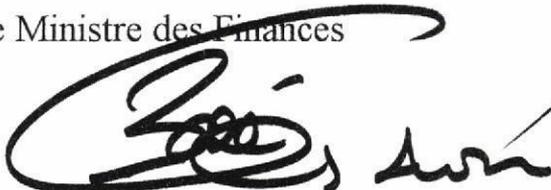
Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MF 4 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3
INTERESSES 4 JO 1.